



Note d'information – 2019/2020

Inscriptions en CHAM au Collège Rameau, En Filière TMD au Lycée La Bruyère, Ou en Aménagements d'Horaires (AH) au Lycée La Bruyère

FILIÈRES PROPOSÉES

- **Classes à Horaires Aménagés Musique (CHAM)** au Collège Rameau (de la Sixième à la Troisième).
- **Filière Générale (AH)** - Aménagements d'Horaires. Les frais d'inscription et de scolarité au conservatoire sont à acquitter dans le cadre des Aménagements d'Horaires.
- **Filière TMD** qui prépare au BAC TMD (Techniques de la Musique et de la Danse) :

Les frais de scolarité sont pris en charge par la collectivité territoriale pour les élèves en élémentaire, les collégiens et pour les lycéens préparant le bac TMD.

Les cours de la discipline principale (musique – uniquement au Lycée) pourront se suivre sur l'un des quatre sites de l'agglomération (Buc, Jouy-en-Josas, Versailles et Viroflay) sous réserve de possibilité.

En revanche, les cours de formation musicale et de pratiques collectives auront lieu sur les sites du Conservatoire de Versailles, site de la Chancellerie (24 rue de la Chancellerie) ou à l'École Lully-Vauban (87/89 Avenue de Paris).

Nous vous invitons à consulter le site internet de Versailles Grand Parc sur l'offre intercommunale (voir guide des établissements).

Le détail des filières est également disponible sur le flyer des Classes à Horaires Aménagés, à consulter sur le site internet du Conservatoire de Versailles Grand Parc.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Inscriptions en ligne : **Du 14 janvier au 3 mars 2019**

Pour tous les candidats, le formulaire de pré-inscription est accessible **en ligne sur le site internet du Conservatoire de Versailles Grand Parc** (www.crr.versaillesgrandparc.fr).

Afin de compléter celle-ci, nous vous prions de nous transmettre, avant la fin de la période de candidatures :

1 photo d'identité numérique au format JPEG (poids maximum 150 Ko, avec nom et prénom de l'enfant) à envoyer par mail à : conservatoire.versailles@agglovgp.fr

A envoyer par mail à scolarite.versailles@agglovgp.fr

La photocopie des bulletins du premier et du deuxième trimestre (dès que possible).

Pour les 6^{ème}, une demande d'entrée en classes CHAM (Académie de Versailles – à télécharger sur notre site internet).

Chaque candidat pour la filière générale devra s'acquitter du **droit d'inscription** (non remboursable) de 35€ et du **droit de scolarité**, selon le mode de paiement choisi lors de la pré-inscription.

Les tarifs de l'année en cours sont disponibles sur www.crr.versaillesgrandparc.fr, dans la rubrique « en un clic ».



MODALITÉS D'ADMISSIBILITÉ

Niveau requis :

A titre informatif, le niveau instrumental requis pour une admissibilité en classe de sixième est celui d'une entrée en 2^{ème} cycle ou fin de 1^{er} cycle (4 à 5 ans de pratique).

Le niveau instrumental minimal requis pour une admissibilité en classe de seconde est celui d'un second cycle.

Contenu des épreuves : (Durée de 15 minutes au total, soit 5 minutes par épreuve)

- Test instrumental (*œuvre(s) au choix du candidat mettant en relief ses goûts et ses capacités*)
- Test de formation musicale (*lecture de notes, rythme, mémorisation, chant, ...*)
- Entretien portant sur les motivations du candidat

Cas spécifique :

Les élèves en Coursus **Hors Temps Scolaire – Coursus général** inscrits au Conservatoire de Versailles souhaitant entrer en Classes à Horaires Aménagés sont invités à effectuer une inscription en ligne.

L'admissibilité sera prononcée en commission, sur avis favorable des professeurs d'instrument, de formation musicale et de chant choral et de pratiques collectives, sans convocation au test d'entrée.

DATE DES ÉPREUVES

Les épreuves d'admissibilité des élèves musiciens se dérouleront le **Mercredi 27 mars 2019**, au Conservatoire de Versailles – site de la Chancellerie.

Une convocation par mail sera adressée aux candidats au plus tard une semaine avant les épreuves. Le jour et l'horaire de la convocation ne pourront en aucun cas être modifiés.

RÉSULTATS

La liste des candidats déclarés admissibles sera disponible sur le site internet du Conservatoire fin mai.

La liste des candidats déclarés admis sera communiquée par le Collège Rameau ou le Lycée La Bruyère, au plus tard, fin juin 2019.

(Aucune justification ne pourra être apportée aux candidats déclarés non-admissibles).

ATTENTION !

Pour les élèves qui ne font actuellement pas partie du secteur, il est impératif de demander une dérogation auprès du directeur académique des services de l'Éducation Nationale.

Dans tous les cas, nous vous prions de vous rapprocher de la Direction de l'Académie.